

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 28 (1971)

Heft: 4

Artikel: Principes de la formation de moniteurs dans "Jeunesse + Sport"

Autor: Weiss, Wolfgang

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

posées. Cette petite merveille électronique, branchée sur batterie, peut être commandée à la main mais aussi à distance, car elle comporte trois entrées: l'une pouvant être connectée à un pistolet, la deuxième à la cellule photo-électrique d'arrivée, et la troisième, enfin, permettant d'enregistrer les temps intermédiaires.

Le contrôle de départ

Il y a quelques années déjà, Longines avait mis au point un premier contrôle de départ dont l'élément de base était une petite plaque disposée sous les mains des concurrents. Ce système ne s'était finalement pas avéré concluant.

Poursuivant leurs recherches, les ingénieurs de Longines ont enfin réussi à mettre au point un dispositif bien plus perfectionné: il se compose d'un contacteur électrique, placé juste derrière le starting-bloc, sur une plaquette indépendante de celui-ci; il commande l'allumage d'une lampe fixée sur la même plaquette et l'allumage d'une autre lampe correspondant à la piste, lampe se trouvant sur l'appareil de commande générale du système. Il y a un contacteur par piste. Si un athlète fait un mouvement prématuré, le contact est établi, la lampe s'allume sur le contacteur correspondant au concurrent fautif et le pistolet est

automatiquement bloqué. Ce moyen de contrôle qui devrait très rapidement se généraliser a déjà été employé avec succès lors des premiers championnats d'Europe en salle à Vienne, en mars 1970.

Aspect intéressant de ce dispositif: il peut être couplé avec les appareils de chronométrage. L'athlète, dans ce cas, agit lui-même sur le chronomètre au moment où il quitte son bloc de départ, ce qui permettrait de mesurer, si on le désirait, son temps de réaction. Grâce à ce système, on pourrait aussi assurer un chronométrage individuel de chaque coureur sur chacune des huit pistes!

Repartir à zéro

En fait, on n'en demande pas tant. Ce qui est souhaitable, maintenant, c'est de repartir à zéro pour tout ce qui touche les courtes distances. L'athlétisme a soif de vérité.

En inscrivant dans ses règlements: «Le chronométrage électronique devra désormais être employé aux Jeux olympiques et, si possible, à tous les championnats continentaux ou de groupes et il y sera considéré comme donnant le temps officiel, sans aucun ajustement», l'IAAF a fait un premier pas en avant qui peut être décisif et ouvrir une ère nouvelle.

Principes de la formation de moniteurs dans «Jeunesse + Sport»

Wolfgang Weiss

Traduction: DL

1. Introduction

Jeunesse+Sport est encore un projet et un programme expérimental. Nous espérons que les bases légales pourront être mises au point en 1971 et que Jeunesse+Sport entrera en vigueur le 1er avril 1972. Toute la planification basée sur cet article a été dressée en fonction de cette date.

Par la suite, nous supposons que le lecteur ait une vague idée de la structure de Jeunesse+Sport. Rappelons les points les plus importants:

- La participation volontaire
- Le droit de participation des jeunes gens et des jeunes filles
- Age des participants: de 14 à 20 ans
- 18 branches sportives de 1re urgence, puis 20 branches sportives de 2e et 3e urgence
- Enseignement sous forme de cours de 16 à 60 leçons à 3 degrés différents en général, qui se termine par les examens de la branche sportive
- Chaque branche sportive est autonome. Les aptitudes physiques générales sont encouragées dans le cadre de chaque branche sportive par l'entraînement de la condition physique.

Comme les jeunes gens et les jeunes filles qui peuvent participer à Jeunesse+Sport, les moniteurs et les monitrices ont également les mêmes droits dans Jeunesse+Sport. Par les expressions moniteur, expert, etc. on entend les personnes des deux sexes.

2. But de la formation

Que doit savoir faire un moniteur J+S?

- il doit maîtriser «sa» discipline sportive
- il doit pouvoir enseigner cette discipline sportive

- il doit pouvoir organiser des activités J+S (examens, compétitions, sorties, etc.)
- il doit savoir s'y prendre avec les jeunes
- il doit être en mesure d'administrer des cours J+S et des examens.

3. Construire sur les bases déjà existantes

La formation de moniteurs J+S doit se baser sur la formation de moniteurs de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports (EPGS) et des fédérations. Certains faits fixent le point de départ:

- L'EPGS et les fédérations sportives disposent d'un grand nombre de moniteurs. Nous voulons donner à tous ces moniteurs la possibilité de devenir des moniteurs J+S.
- Ceci est également valable pour le corps enseignant des cours de moniteurs.
- Le système de moniteurs amateurs représente le pilier du sport suisse. Il en est de même pour Jeunesse+Sport.
- L'évolution visée par des usages traditionnels dans la formation de moniteurs (durée, structure du cours, etc.).

Cela ne veut pas dire que la structure de la formation de moniteurs J+S ne contient aucune nouveauté: les explications ci-après montreront dans quel sens cette évolution est prévue.

4. Spécialisation des moniteurs

Chaque moniteur est formé dans sa branche sportive. Il a de bonnes chances de pouvoir enseigner la branche sportive qu'il maîtrise. On ne peut faire d'un moniteur amateur d'une branche sportive un maître de gymnastique en miniature, c'est pourquoi il vaut mieux

renoncer à une pseudo-universalité. Les moniteurs de la branche sportive d'entraînement de la condition physique sont également des spécialistes! Leur thème n'est pas l'encouragement d'une technique sportive déterminée, mais l'encouragement de la condition physique générale.

Chaque moniteur ne peut donc enseigner que la branche sportive dans laquelle il a été formé et possède une qualification de moniteur. On limite ainsi la liberté d'action des moniteurs EPGS actuels de l'enseignement de base en faveur de l'encouragement d'un enseignement de haute valeur dans les branches sportives.

5. Classification en catégories de moniteurs

- Moniteur 1 — Il peut en tant que moniteur auxiliaire diriger un groupe dans un cours J+S.
- Il est formé dans la branche sportive pour dispenser l'enseignement aux débutants.
 - (Il peut exercer les fonctions d'un moniteur titulaire pendant la période de transition.)
- Moniteur 2 — En tant que moniteur titulaire, il peut organiser des cours J+S en toute autonomie.
- Il est formé pour dispenser l'enseignement supérieur et évent. pour les différentes spécialisations dans la branche sportive.
- Moniteur 3 — Il peut diriger les grands groupements J+S.
- Il peut être engagé comme enseignant dans la formation de moniteurs J+S.
 - Il est formé pour tous les programmes d'enseignement de la branche sportive.
- Expert — Il peut être engagé comme directeur technique des cours de moniteurs J+S.
- Il peut conseiller et surveiller des groupements J+S au nom des services cantonaux J+S.
 - Il est formé pour ces fonctions.

6. Moyens de formation

Les enseignants professionnels sont formés dans des stages d'études. Ils reçoivent systématiquement toutes les informations qui paraissent nécessaires à leur formation.

On devient par contre moniteur amateur en traversant un processus de développement dans un «système ouvert». Seul un procédé systématique partiel est possible. On s'en remet pour beaucoup de chose à l'initiative personnelle du moniteur. Il est important de ne pas employer uniquement les cours de formation et de répétition comme moyen de formation, mais également d'utiliser tous les moyens à disposition pour améliorer la qualité des moniteurs.

6.1 Cours de formation

Thèmes d'enseignement dans les cours de moniteurs:

- Planification et organisation de cours de branche sportive
- Les principes d'enseignement et d'entraînement
- Programme d'enseignement et examens de la branche sportive
- Test de condition physique

— Connaissance du matériel, problèmes de sécurité, littérature et films concernant la branche sportive

Durée de la formation

- Cours de moniteurs 1 22 à 40 heures 3 à 6 jours
- Cours de moniteurs 2 40 à 60 heures 6 à 8 jours
- Cours de moniteurs 3 52 à 72 heures 8 à 10 jours

Une prolongation de la durée de formation serait certainement souhaitable (proposition du Conseil de l'Europe pour la formation de moniteurs 1:120 heures!). Toutefois, la durée du cours est soumise à la loi sur l'offre et la demande: environ un tiers du cadre de moniteurs doit être remplacé chaque année. C'est pourquoi nous réservons la majeure partie du temps à ceux qui restent et qui suivent les cours de moniteurs 2 et 3.

6.2 La pratique

Une activité de moniteur dans au moins un cours J+S est indispensable après chaque degré de formation.

Il ne s'agit pas d'une mesure de protection contre les «parasites», mais d'une partie essentielle de la formation: seulement celui qui connaît les problèmes de la pratique par de propres expériences profitera d'un perfectionnement méthodologique.

6.3 Assistance

Le moniteur 1 doit apprendre cette pratique en tant «qu'apprentissage» chez un moniteur titulaire. Comment organise-t-on? comment dispose-t-on l'enseignement? comment corrige-t-on les erreurs? comment maîtrise-t-on les problèmes de discipline? etc. Toutes les réponses à ces questions s'apprennent le plus vite possible à l'exemple d'un moniteur expérimenté. Espérons que tous les moniteurs titulaires sont conscients de la grande responsabilité qui leur incombe envers leurs moniteurs auxiliaires! Le système d'indemnisation différencié vise avant tout à encourager l'enseignement de moniteurs auxiliaires.

6.4 Les conseillers

Dans les cours de formation on donne énormément d'informations sous une forme concentrée. Il y a également certains doutes que le moniteur saura appliquer convenablement les principes appris dans une situation particulière.

L'expert assigné doit, comme conseiller, aider le moniteur à tirer le maximum d'une situation quelconque. Sa tâche principale n'est pas de surveiller, mais d'encourager et de donner des conseils. Cette tâche de l'expert devient d'extrême importance, lorsqu'un jeune moniteur 1 qui vient d'être formé doit organiser un cours tout seul.

Les conseils de l'expert doivent jeter le pont entre la «théorie» des cours de formation et l'application pratique.

6.5 Documentation

Chaque moniteur J+S reçoit un manuel de moniteur comme documentation pour la formation. Après le cours de formation, il peut toujours recourir à ce document et compléter ses connaissances. Le manuel du moniteur est un classeur qui est sans cesse renouvelé et élargi. En outre, la revue spécialisée de l'EFGS veut communiquer chaque mois au moniteur de nouvelles notions sur

la théorie et la pratique. Toutes les possibilités de formation pour les moniteurs J+S sont publiées trimestriellement dans la revue et invitent à se perfectionner.

6.6 Les examens

L'autodidactique avec des examens finals serait un moyen de formation fort commode. Mais malheureusement ce sont justement les qualités les plus importantes du moniteur J+S qui ne se laissent pas examiner (rapports avec la jeunesse, conscience professionnelle, vivacité dans l'enseignement, etc.). C'est pourquoi, les examens au niveau 1 et 2 de moniteur n'ont que peu d'importance. Voici ce que l'on examine dans un cours:

- l'aptitude à la performance en organisant l'examen de branche sportive 1, 2 ou 3;
- la condition physique en organisant le test de condition physique J+S (à partir de 40 ans on est dispensé de ce test!);
- les notions théoriques enseignées dans le cours au moyen d'un simple questionnaire à remplir.

Au niveau 3 de moniteur on examine d'une façon approfondie la technique, la méthodologie et la théorie.

6.7 Les cours de répétition

Chaque moniteur J+S doit suivre tous les deux ans un cours de répétition d'une journée et demie. S'il possède des qualifications de moniteur dans plusieurs branches sportives, il doit se perfectionner chaque année dans au moins une des branches sportives.

Dans les cours de répétition on peut se concentrer sur un domaine et améliorer ainsi petit à petit l'enseignement assez superficiel dispensé dans les cours de formation. Par la même occasion on peut compléter et renouveler les manuels des moniteurs.

7. La coordination de la formation

La formation de moniteurs J+S peut être organisée par:

l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS)
les services cantonaux J+S (actuellement encore services EPGS) et par

- les fédérations sportives;
- les cours des universités et des EPF pour maîtres de gymnastique;
- les écoles normales et les cours pédagogiques organisés par la direction cantonale de l'instruction publique

à condition qu'ils aient fixé des accords dans ce sens avec l'EFGS.

Vu le grand nombre de lieux de formation, des bases communes sont nécessaires.

7.1 Les cours d'experts

L'EFGS forme dans ces cours d'une durée de 3 jours des experts qui ont ensuite le droit d'organiser la formation de moniteurs dans les institutions mentionnées. Les cours d'experts ont uniquement un caractère d'information. On suppose les capacités techniques et méthodologiques (moniteurs J+S 3 ou formation équivalente). La plupart des participants aux cours d'experts pendant la période de transition ne sont pas encore des moniteurs J+S. Pour cette raison, le cours contient dans sa première partie une introduction dans Jeunesse+

Sport: structure J+S, administration J+S, test de condition physique, programmes d'enseignement et examens de la branche sportive.

Les thèmes propres à la formation d'experts sont:

- les principes de la formation sportive dans Jeunesse+Sport;
- les principes de la formation de moniteurs dans Jeunesse+Sport;
- l'organisation de cours de moniteurs;
- les tâches de l'expert J+S en tant que conseiller des groupements J+S.

Dans les cours d'experts il s'agit de trouver un dénominateur commun pour la structure si variée de la formation de moniteurs. Les documents au sujet des thèmes susmentionnés sont recueillis dans le manuel de l'expert. Les experts sont obligés de suivre tous les deux ans un cours de répétition pour experts (cours central) à l'EFGS ou dans leur fédération.

7.2 Conditions d'admission aux cours de moniteurs

Des conditions d'admission analogues sont un élément important d'un processus coordonné. (Voir tableau page 83.)

7.3 Le système de qualification

La formation de moniteurs différenciée organisée par les diverses institutions exige un système correspondant pour la reconnaissance des moniteurs. L'administration de l'activité des moniteurs J+S incombe aux services cantonaux J+S. Ils tiennent un fichier de moniteurs dans lequel ils inscrivent la formation et l'activité de chaque moniteur. Ce fichier doit contenir toutes les qualifications obtenues. L'EFGS se charge de distribuer aux cantons et aux fédérations intéressés la liste des qualifications de tous les cours de moniteurs. Le moniteur par contre reçoit un certificat de moniteur J+S.

7.4 La collaboration

Toutes les dispositions ne représentent que la base. La vraie coordination doit se faire par la collaboration entre l'EFGS, les services cantonaux J+S et les autres institutions s'occupant de la formation de moniteurs. Chacun est appelé à contribuer à cette collaboration en montrant beaucoup de patience et de la bonne volonté. La patience et la tolérance seront surtout nécessaires pendant la période initiale.

8. La période transitoire

Jeunesse+Sport est encore un projet! Nous nous trouvons en plein milieu d'une période de transition qui nous embrouille et qui exige beaucoup de patience.

Ce fait se reflète surtout dans les finances. Un crédit limité a été mis à disposition de Jeunesse+Sport pour 1971. Même du point de vue légal, on ne peut pas encore prendre de mesures définitives. Vu sous cet aspect, il est compréhensible que les moniteurs EPGS soient introduits dans Jeunesse+Sport en 1971 (crédit EPGS!) et que les moniteurs des fédérations doivent encore attendre.

Les fédérations sportives commencent cependant en 1971 avec la formation de moniteurs J+S (à leurs propres frais). Les participants à ces cours sont également reconnus définitivement, mais ils ne pourront commencer leur activité de moniteur J+S

	Cours de moniteurs 1	Cours de moniteurs 2	Cours de moniteurs 3
Nationalité	Suisse Etrangers avec permis d'établissement (entre en vigueur avec le début de J+S 1972)		
Age minimum Alpinisme / Excursions à ski	18 20	19 22	20 25
Qualification personnelle	bonne réputation	Qualifications des cours réussis	
Qualification technique	bonne aptitude à la performance dans la branche sportive	Qualifications des cours réussis	
Formation de moniteur déjà acquise	—	Moniteur 1 de la branche sportive	Moniteur 2 de la branche sportive
Activité de moniteur	—	Qualification de l'expert concernant le cours de branche sportive accompli en qualité de moniteur 1	Qualification de l'expert concernant le cours de branche sportive accompli en qualité de moniteur 2
Recommandation	Groupement J+S Experts	Groupement J+S Experts	Groupement J+S Experts

qu'avec l'entrée en vigueur de Jeunesse+Sport en 1972.

8.1 Le programme expérimental J+S

Depuis 1965 on organise un programme expérimental J+S. Un modeste crédit permet quelques actions très restreintes. Les «cas normaux» ont servi de base pour tester les programmes d'enseignement pour les experts, les moniteurs et les jeunes. Le résultat fut bon et nous avons accumulé de précieuses expériences. Vu l'aspect de «l'expérience en cas normal», nous faisons appel à votre compréhension si plus d'un moniteur confirmé s'est demandé pourquoi une jeune monitrice 1 de 18 ans peut participer à Jeunesse+Sport et lui pas!

Pour obtenir la reconnaissance définitive, les moniteurs d'essai reconnus provisoirement doivent suivre un cours de répétition de moniteurs J+S.

8.2 Les cours d'introduction pour moniteurs

Les moniteurs formés de l'EPGS et des fédérations en activité peuvent devenir des moniteurs J+S en suivant des cours d'introduction d'une journée et demie.

Les services cantonaux J+S sont chargés d'organiser ces cours d'introduction en collaboration avec les fédérations de gymnastique et de sport intéressées. Dans des cas particuliers, l'EFGS peut également organiser des cours d'introduction.

En 1971, seuls les moniteurs EPGs sont admis aux cours cantonaux d'introduction. Dès 1972, ces cours seront également ouverts aux moniteurs des fédérations (voir l'aperçu à la fin).

Sont admis aux cours d'introduction, ceux dont la formation déjà acquise permet de les classer au moins dans la catégorie 1 de moniteur. On a établi des directives de classification pour chaque bran-

che sportive. Vous en trouverez un extrait pour les moniteurs EPGs dans ce numéro à la page 85.

8.3 La reconnaissance provisoire dans plusieurs branches sportives

Beaucoup de moniteurs et en particulier les enseignants sont en fonction dans plusieurs disciplines sportives. Afin de pouvoir maintenir cette activité multiple dans Jeunesse+Sport, on a créé la possibilité d'une reconnaissance provisoire complémentaire.

Celui qui a obtenu la reconnaissance définitive de moniteur J+S dans un cours d'experts, un cours de moniteurs, un cours d'introduction ou un cours de répétition peut acquérir également cette reconnaissance provisoire. Dans ce cas, se sont les directives pour la classification pour les cours d'introduction qui font foi. Les maîtres de gymnastique et de sport possédant un diplôme fédéral et les maîtres de sport diplômés à l'EFGS obtiennent une reconnaissance générale dans les branches examinées au diplôme. Voir les détails à la page 86.

9. Information

Toutes les formations de moniteurs annoncées à l'EFGS sont publiées dans la revue J+S. Un plan annuel paraît dans le numéro 10 et dans les numéros 1, 4 et 7 vous trouverez un aperçu trimestriel.

Des documents comme les manuels des moniteurs, les manuels des experts et des extraits de ceux-ci ne peuvent pour l'instant être distribués que dans le cadre des cours de formation. Une vente publique aux intéressés est prévue. Les services cantonaux J+S (pour l'instant encore services EPGs) et l'EFGS sont à disposition pour d'autres renseignements.

Toutefois, le meilleur moyen de s'informer est de suivre personnellement un cours de moniteurs ou un cours d'introduction. N'hésitez pas, vous serez les bienvenus!

Formation et légitimation de moniteur Aperçu 1971/72

Formation de moniteur	Cat. de moniteur	Début de la formation	Reconnaissance de moniteur			Branches sportives																	
			1 cours prog. exp. 1971	dès début J + S 1972 définitif	dès début J + S 1972 provisoire	Alpinisme	Athlétisme	Basketball	Canoe-kayak	Courses d'orientation	Ent. de la cond. phys. JF	Ent. de la cond. phys. JG	Excursions et plein air	Excursions à ski	Football	Gym. aux agrès JF	Gym. aux agrès JG	Handball	Natation	Ski	Ski de fond	Tennis	Volleyball
EFGS	Cours d'experts	Oct. 1970	X	X		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Cours féd. de monit.	2 + 3 Déc. 1970	X	X		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Services cantonaux J + S	Cours cantonaux de moniteurs	1 1.2.1971	X	X								•											
		1.8.1971	X	X			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Cours cant. d'introduction pour moniteurs	1 - 3 1.2.1971	X	X								•											
		1.8.1971	X	X			•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Cours cant. d'introduction pour mon. des féd. et enseignants	1 - 3 début J + S 1972		X		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
CR cant. pour moniteurs d'essai J + S	1 - 3 1.2.1971	X	X							•									•	•		•	
Fédérations selon accord avec l'EFGS	Cours de moniteurs J + S des fédérations	1 - 3 1.4.1971		X		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Reconnaissance de moniteur																							
Moniteur d'essai J + S	1 - 3	supprimé	X		X	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Reconnaissance provisoire complémentaire	1 - 3	après fréquentation de cours et reconnaissance dans 1 br. sportive			X	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Reconnaissance générale dipl. féd. de maître de gym. et de sport, maître de sport dipl. à l'EFGS	1 - 3				X		•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			•
Moniteur EPGS		supprimé	Légitimation de moniteur jusqu'au début J + S 1972			Branches sportives EPGS																	